



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 02/12/2015
Reçu en préfecture le 02/12/2015
Affiché le **- 2 DEC. 2015**
ID : 056-215601626-20151202-DB26151111A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 25 novembre 2015

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN – VOIE VELO ROUTE DU FORT BLOQUE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC

Absente excusée :

Dominique DAUGES

Secrétaire de séance : Serge LECUYER

Présents : 30
Pouvoirs : 02
Excusée : 01

n° 11a

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN -
 VOIE VELO ROUTE DU FORT BLOQUE**

Rapporteur : Serge LECUYER

La Ville de Ploemeur élabore un plan de déplacement vélos répondant aux enjeux de son territoire.

Celui-ci, qui s'inscrit dans la continuité des grandes liaisons intercommunales et en cohérence avec le plan départemental, peut déjà faire l'objet de concrétisations.

En 2016, l'axe vers Fort-Bloqué, les long des RD162 et 162^E verrait la réalisation d'un tronçon permettant de franchir le secteur délicat de la côte de Beg Minio.

Les travaux peuvent faire l'objet de subventions de la part du Département du Morbihan.

PLAN DE FINANCEMENT	
Montant des travaux HT	401 516.35 €
TVA 20.0 %	80 303.27 €
Montant toutes taxes comprises	<u>481 819.62 €</u>
Plafond voie verte (1600 ml)	128 000.00 €
Plafond glissière sécurité (1525 ml)	68 625.00 €
Montant subventionnable Départemental HT	<u>196 625.00 €</u>
Subvention attendue du Conseil Départemental : 30 % du montant des travaux subventionnables	58 987.50 €
Reste à financer TTC	422 832.12 €
Reste à financer HT	342 528.85 €

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme et logement du 12 novembre 2015 ;

Vu l'avis de la commission Finances et ressources humaines du 16 novembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée auprès du Conseil départemental du Morbihan.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire